

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 74 (1938)
Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Places au concours. — Dans les sections. — Ceux qui quittent. — Pour réfréner le nudisme.* — GENÈVE : *C. I. A., avis.* — NEUCHÂTEL : *Activité des sections. — Sociétaires. — Fonds scolaire.* —
 INFORMATIONS : *Chez nos voisins. — Dixième camp des Educateurs. —*
 BIBLIOGRAPHIE.
 PARTIE PÉDAGOGIQUE: LS HÆMMERLI : *L'Education musicale, trait d'union entre les peuples.* — AD. F. : *Le rôle du maître et l'autorité selon Fr. W. Færster.* —
 E. FIORINA : *Niveau intellectuel des élèves des classes rurales.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : *Paudex* (22 juillet). *Giez* (26 juillet).

BUREAU S. P. V.

Pendant les vacances, soit du 9 juillet au 31 août, le bureau de Mauborget est fermé.

Toute correspondance est à adresser directement à M. Ed. Lavanchy, président, à Donneloye. *Le Comité.*

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — En dehors de ses versements individuels de ses membres, la section de Lausanne, cercles de Romanel et Pully compris, a le plaisir de faire parvenir au comité central 680 fr. pour les vigneronns sinistrés.

En outre la section a décidé de faire un versement de 20 fr. pour le monument César Roux.

Dans son assemblée du 3 juin, l'assemblée a discuté la question des allocations familiales et s'est déclarée d'accord avec la question de principe.

Le rapport, des plus intéressants, présenté brillamment par M. F. Curtet, avait été étudié aussi par Mlle Ger. Savary, MM. A. Golay, P. Roachat et L. Cochet. *La secrétaire : M. FAILLETAZ.*

CEUX QUI QUITTENT

La Chaux s. Cossonay. — *Mme Golay-Thormeyer*, institutrice à La Chaux près Cossonay, après 30 ans d'activité dans la classe semi-écolaire de la localité, vient de quitter l'enseignement, accompagnée des regrets et de l'affection de ses élèves, anciens élèves, autorités. Une petite fête lui fut offerte le soir du 25 juin par la Municipalité, la Commission scolaire et le Comité de la Société de couture. M. Tachet, syndic, lui exprima la reconnaissance et l'estime de toute la popula-

tion, lui souhaita une heureuse retraite et lui remit un souvenir avec dédicace. Mme Golay-Thormeyer remercia avec émotion et montra combien elle était sensible à la sympathie qu'on lui témoignait.

Au nom de ses collègues du district et de la S. P. V., nous formons également pour elle nos souhaits de bonne et longue retraite.

E. R.

POUR RÉFRÉNER LE NUDISME

Le Conseil d'Etat du Valais a pris un arrêté interdisant sur le territoire du canton le port de costumes indécents. Dorénavant, les exercices de gymnastique féminine en plein air et de natation devront se faire dans des lieux appropriés et à distance des agglomérations.

Cette décision est motivée par le fait qu'au cours de ces dernières années des cyclistes et des alpinistes ne craignaient pas de parcourir les routes et de traverser les agglomérations en « cuissettes ».

Et dans notre canton, n'y a-t-il rien à dire à ce sujet ? — Que sur nos plages, les terrains de gymnastique, dans les locaux privés ou de sociétés l'on pousse le déshabillé jusqu'à l'extrême limite, j'arrive à l'accepter ; mais que, sur des routes, en ville ou en pleine campagne, certaines et certains tiennent à faire admirer leur anatomie, ou leurs charmes (quand encore il y en a), je ne suis plus du tout d'accord.

Il y a quelques années, lors d'un exercice de tir en campagne, un jeune homme velu à souhait, portant « cuissettes », fusil en bandoulière, arrive en vélo, suant et soufflant, sur l'emplacement de tir. Je ne puis vous dépeindre la surprise, la réprobation générale ! Quand sur l'herbe fut étendu ce grand corps bruni, qu'il eut le fusil à l'épaule, l'on se serait cru quelque part en Afrique. Le jeune énergumène ne fit pas long et s'en alla sifflé et hué !

Le peuple vaudois n'est pas acquis à ces mœurs-là et je souhaite qu'il ne le soit jamais.

Ch. G.

GENÈVE

C. I. A. — AVIS

Le Comité de la C. I. A., dans sa séance du 24 juin dernier, a nommé notre collègue Auguste Gaud, instituteur à l'école du Grutli, aux fonctions de teneur de livres du groupe C en remplacement de M. Ed. Martin, désigné au poste de comptable. Toutes demandes de renseignements au sujet de notre caisse de retraite devront être adressées désormais à M. Aug. Gaud, 4, rue Bergalonne.

Le Comité de l'U. I. P. G. félicite notre collègue Gaud de sa désignation à ce poste. Ce choix est des plus heureux, car, pendant que Gaud fit partie de notre comité, chacun put apprécier son tact et son bon sens. Il va sans dire que M. Ed. Martin, 14, rue H. Musard, reste à la disposition de nos collègues. Nos félicitations sincères à M. Martin et aussi au Comité de la C. I. A. qui vient de faire deux choix judicieux.

NEUCHÂTEL

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Val-de-Travers. — Président : *Gaston Delay*, Couvet.

Au cours de l'exercice 1937, Mlles Cécile Henchoz, Jeanne Matthey et Marie-Louise Kœnig ont démissionné pour raison de mariage.

Ces départs ont été compensés par l'admission de deux nouvelles sociétaires : Mlle Lucie Rosselet, titulaire de la classe du Mont-de-Boveresse et Mlle Eveline Béguin, à Couvet. D'autre part, Mlle Jeanne Buschini, après quelques années passées à Cressier, est accueillie à nouveau dans la section du Vallon par suite de son transfert à Fleurier.

Mlle Elisabeth Béguin et M. Willy Luscher s'occupent activement de la sous-section de gymnastique. M. Delay, au nom de tous les membres qui suivent les exercices, leur adresse de vifs remerciements.

Dans l'assemblée générale du 26 janvier, le Comité qui se compose de sociétaires de Couvet est confirmé dans ses fonctions. Comme 18 membres seulement sont présents, il est proposé de compléter les statuts en fixant une amende de Fr. 1.— pour tous ceux qui n'assisteraient pas à l'assemblée générale administrative.

Dans la même réunion, M. J.-L. Nagel, inspecteur-forestier, fait un exposé très intéressant sur l'économie forestière et montre par de très beaux clichés les avantages incontestables des *coupes jardina-toires*.

Le 26 mai, désignation des candidats à proposer, aux Conférences officielles, comme représentants du corps enseignant du Val-de-Travers dans les diverses commissions instituées par la loi. Puis M. Delay présente une causerie sur la photographie.

La course en autocar, au Mont-de-Baulmes, le 23 juin, a laissé un bon souvenir à tous les participants. Un jeu de balle, sous la direction de M. Willy Luscher, a fait la joie des amateurs de sport.

L'assemblée du 11 septembre qui devait prendre position au sujet de la revision des statuts ne réunit que 21 membres. Il est décidé d'organiser une votation par correspondance vu que la minorité de la section seulement est présente. Pour terminer la séance, M. Samuel Perret, de Berne, parle des *Auberges de Jeunesse*. Cette causerie était organisée en commun avec la Société cantonale des Maîtres abstinents.

La séance projetée pour le mois de décembre a été supprimée pour permettre aux membres de répondre à l'invitation adressée au corps enseignant par les Brigadiers de la Drôme.

M. Delay se demande en terminant si l'activité de la Section peut être considérée comme normale. Il répond par l'affirmative si l'on envisage seulement le nombre des séances et l'intérêt de l'ordre

du jour. « Quant à la participation, ajoute-t-il, il n'est pas suffisant de réunir 18 membres pour une assemblée générale, dans une société de 56 membres, et de voir le tiers des membres seulement participer en moyenne aux manifestations organisées par le Comité.

» Nous ne voulons pas examiner à nouveau les circonstances atténuantes. Elles existent ; chacun les connaît. Mais nous savons aussi que les obstacles seraient bien souvent surmontables, et que parfois même, ils deviennent un oreiller de paresse. »
J.-Ed. M.

SOCIÉTAIRES

La section de Boudry vient de recevoir deux nouveaux membres : MM. *Herbert Perrin* et *Charles Muller*, tous deux nommés récemment instituteurs à Peseux. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

M. *Georges Courvoisier*, retraité depuis quelques mois, a demandé de rester membre actif de la section de Boudry, ce dont nous le félicitons.
J.-Ed. M.

FONDS SCOLAIRE

Une institutrice qui désire garder l'anonymat a fait un don de Fr. 95.— au Fonds scolaire. Nous lui exprimons notre vive gratitude.
J.-Ed. M.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Berne. — La Société des Instituteurs bernois a eu son assemblée des Délégués le 18 juin dernier, à Berne. A cette occasion, l'*Ecole bernoise* du 4 juin publie le rapport annuel du Comité et du Secrétariat. Nous nous permettons d'en extraire quelques renseignements.

Le rapport commence par examiner quelles répercussions la loi du 11 avril 1937 sur les finances cantonales a eues sur la situation du Corps enseignant.

Fermeture de classes. — Avant la guerre, dans le canton, il s'ouvrait chaque année environ 30 classes nouvelles. Le printemps 1938 a vu la suppression de 11 classes. De ce fait, la pléthore d'instituteurs s'aggrave considérablement. Il y a impérieuse nécessité à travailler à l'abrogation de l'art. 7 de cette loi du 11 avril 1937 qui autorise la suppression d'un poste vacant dans une localité lorsque la moyenne des élèves des classes ne dépasse pas 35 ou que la fusion en une classe à tous les degrés n'élève pas ce nombre à plus de 30.

Jouissance du traitement après décès. — La loi fixait à 6 mois, et même à 12 dans certains cas, la jouissance du traitement après décès. La dite loi sur les finances restreint cette jouissance à 2 mois. Toutefois, si les survivants ne peuvent prétendre à aucune indemnité

de la part de la Caisse d'assurance des instituteurs, la jouissance est prolongée de 3 mois.

Synode scolaire. — Pour des raisons d'économie, le synode scolaire est supprimé. Il est vrai que la fondation de la Société des Instituteurs bernois avait déjà amoindri l'importance de cette institution en tant qu'autorité préconsultative.

Caisse d'assurance. — La loi sur les finances précise que maintenant le traitement effectif seul pourra être assuré. Les primes payées en surplus seront restituées par la Caisse d'assurance des Instituteurs. (Les membres du corps enseignant vaudois dont le traitement réduit par suite de la diminution temporaire n'atteint pas le maximum comptant pour la pension de retraite — 7000 fr. — pour les instituteurs et 5000 fr. pour les institutrices — ont le droit de continuer à verser à la Caisse de retraite la contribution correspondant à leur traitement non réduit afin de pouvoir bénéficier du maximum des prestations. *Réd.*)

Traitement. — La question des traitements a aussi agité nos collègues bernois. Le Rapport fait l'historique de toute la question et explique pourquoi les représentants de l'Association du personnel de l'Etat, ceux de la Société des instituteurs et de l'Association du personnel des services publics ont décidé de renoncer momentanément à demander la suppression de la Caisse des traitements. L'affaire sera reprise pour 1939.

Intervention pour cas de non-réélection. Le Comité eut à liquider deux cas. A Courgenay, une institutrice de valeur, à qui aucun reproche ne fut jamais adressé, mais qui avait le défaut d'être mariée, ne fut pas réélue. Le boycott fut prononcé, une demoiselle passa outre et fut nommée. Même cas à Röschenz. La réfractaire cette fois est une institutrice formée à l'école normale de Baldegg. Selon les statuts, ces deux délinquantes ne pourront jamais faire partie de la Société des Instituteurs bernois. A ce sujet, le Rapport ajoute :

« Au cours du dernier exercice annuel, nous avons malheureusement dû constater que nos jeunes instituteurs et institutrices sans place commencent à manquer de fermeté, quand il s'agit d'appliquer la règle de la solidarité, lors des non-réélections. Et c'est tout spécialement le cas, nous l'avons vu, pour les institutrices mariées. Ce qui se comprend jusqu'à un certain point, vu les effets déprimants qu'exerce le chômage sur les jeunes éléments. Néanmoins, il est de notre devoir de rendre attentive la nouvelle génération d'instituteurs et d'institutrices, sur les dangers que comporte une telle attitude. L'on sait que la situation des maîtres et maîtresses d'école est extrêmement scabreuse au moment où la période de fonctions a pris fin. En l'an 1895, donc à une époque où la Société des instituteurs venait d'être fondée et commençait à prendre des mesures contre les non-

réélections injustifiées d'instituteurs, l'*Ecole bernoise* ne publiait pas moins de 20 mises au concours pour cause d'expiration de fonctions dans la partie allemande du canton. Aujourd'hui, grâce aux efforts de la Société des Instituteurs bernois, de telles mises au concours sont des exceptions. Mais, prenons-y garde, l'ancien état de choses, celui de l'arbitraire et de l'injustice ne tarderont pas à reprendre le dessus, si la nouvelle génération passe outre à ce que la vieille a créé. Les personnes qui se prêtent au jeu d'évincer leurs collègues (dames ou messieurs), courent le grand danger de subir, six ans plus tard, le sort qu'ils ont préparé à leurs devanciers. C'est précisément ce qui est arrivé à une Demoiselle Sprecher, de Liesberg, qui avait contrevenu au boycottage d'une classe scolaire de Grellingue et qui, ensuite, fut révoquée à Liesberg, au printemps de l'année 1937. »

Assistance judiciaire. — Le Comité liquida deux cas en suspens depuis 1936 concernant des atteintes à la dignité de deux sociétaires, qui obtinrent gain de cause. Quatorze nouveaux cas ont surgi en cours de l'exercice, dont huit pour attaques à l'honneur professionnel et personnel des membres. Quatre furent tranchés à la satisfaction des lésés ; deux sont encore en suspens et les deux derniers concernaient des sociétaires reconnus dans leurs torts.

Effectif. — Au 31 mars 1938, la Société comptait 3623 membres ordinaires de sections et 251 autres membres.

Suède. — Une motion a été déposée au Riksdag demandant qu'on s'occupe de la situation des institutrices des petites écoles perdues dans le pays (ce qu'en France on appelle les postes déshérités). Beaucoup habitent seules dans un collège en pleine campagne, à une lieue de toute habitation. Les motionnaires insistent sur le manque de sécurité que leur donne la nuit et cet isolement, qui se traduit chez ces jeunes personnes par un état de nervosité insurmontable. Ils demandent que des mesures urgentes soient prises à leur égard : l'installation du téléphone ne serait pas suffisant ; il serait préférable de confier ces postes à des instituteurs, ou de loger les jeunes institutrices dans les villages les plus rapprochés et de les transporter chaque matin à l'école en auto.

— A l'occasion des 80 ans du roi Gustave, une collecte sera faite en faveur de la lutte contre la tuberculose et le cancer. Une partie du produit sera consacrée à faire des recherches sur la paralysie infantile, qui fait de gros ravages parmi la jeunesse.

— L'assemblée générale des instituteurs de Suède a décidé d'entreprendre une campagne énergique contre la grossièreté qui règne dans la jeunesse actuelle. Celle-ci a beaucoup de qualités, mais elle s'exprime sur un ton relâché qui passe les bornes. On arri-

vera à une amélioration non par des mesures punitives ou des interdictions, mais par la collaboration de l'école et de la famille, la vigilance des parents et des éducateurs. Un contrôle est nécessaire sur les journaux, les livres, la radio qui donnent souvent un fâcheux exemple. A la suite d'enquêtes faites dans les écoles, la presse dénonce les ravages que fait la littérature pornographique parmi la jeunesse et particulièrement parmi les jeunes filles. Deux revues entre autres sont signalées pour leur action malfaisante, elles se vendent chaque semaine pour un prix dérisoire (25 öre). La campagne entreprise par l'Association des Instituteurs doit commencer par réclamer l'interdiction de cette littérature néfaste.

— Le gouvernement a aussi une motion concernant les instituteurs des écoles ambulantes, dont le recrutement est difficile. Il serait assuré à cette catégorie d'instituteurs les mêmes garanties de titularisation qu'à leurs collègues, le même traitement auquel serait ajoutée une indemnité « pour rigueur de climat ». Le projet parle d'un supplément de 450 couronnes pour les hommes et 150 couronnes pour les femmes.

— Une commission d'experts s'occupe de régler les pensions de retraites du corps enseignant primaire. Le projet qu'elle vient d'admettre ne contente nos collègues ni quant au montant de la pension ni quant à l'âge de la mise à la retraite. L'Association des Instituteurs présentera ses revendications directement devant le Riksdag. D'après le *Bulletin mensuel de la F. I. A. I.*

Luxembourg. — La Fédération des Instituteurs luxembourgeois lance dans son Journal un vibrant appel en faveur de la commémoration du 11 mai et demande qu'on fixe à cette date la Fête nationale luxembourgeoise. « A la suite d'un certain nombre de conflits diplomatiques, rappelle le *Journal des Instituteurs*, une Conférence des grandes Puissances européennes eut lieu le 11 mai 1867 à Londres pour régler à nouveau la situation internationale de notre pays. Les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la Belgique, de la France, de la Prusse et de la Russie déclarèrent que le Grand Duché de Luxembourg serait un Etat indépendant, perpétuellement neutre, sous la garantie des puissances signataires du traité. Les premières conséquences heureuses de cet acte furent le départ des troupes prussiennes en garnison dans la ville de Luxembourg et le démantèlement de la forteresse.

» L'élan nécessaire à une manifestation enthousiaste de patriotisme de bon aloi, ajoute le manifeste de la Fédération des Instituteurs, sera précisément créé par le souvenir du jour et de l'acte qui nous ont apporté notre charte de l'indépendance, la Charta Magna de notre Bonheur et de notre Paix. Dans le passé, nous avons à tort

trop négligé d'infuser au peuple le sens et la valeur de notre indépendance. Mais à l'heure actuelle, nous assistons à un revirement très prononcé vers cette attitude. Sous la pression des circonstances politiques particulières et, devant l'imminence de certains dangers, on s'applique, dans de très nombreux milieux, à mettre en évidence la haute signification du 11 mai 1867, afin de créer définitivement notre Fête nationale légale et populaire. »

DIXIÈME CAMP DES ÉDUCATEURS

Il y a dix ans cette année que se rencontraient deux hommes, animés d'une même pensée. L'un était M. Ernest Savary, chef du service de l'enseignement primaire, l'autre était M. René Guisan, professeur de théologie. Leur préoccupation commune était celle de la responsabilité du corps enseignant à ses trois degrés vis-à-vis du pays. Il faut, disait M. Savary, renforcer le sens de la vocation. Il faut, ajoutait M. Guisan, unir dans ce but les universitaires aux primaires et aux secondaires, trouver un terrain de rencontre, vivre ensemble, chercher ensemble, non des méthodes ou des recettes, mais l'esprit qui vivifie tout enseignement.

De cette mise en commun des pensées inspirées par un même amour du pays, est né le « Camp des éducateurs » qui se tiendra, cette année pour la dixième fois, dans le site idéal de Vaumarcus. Ce sera du 30 juillet au 3 août. Voici le programme :

Dimanche 31 juillet : M. Auguste Lemaître, professeur à la Faculté de théologie, Genève : *Objections modernes au christianisme*.

Lundi 1^{er} août : M. Philippe Meylan, professeur à la Faculté de droit, Lausanne : *Les Romains, nos maîtres dans l'organisation de l'Etat et du droit*.

Mardi 2 août : M. Ernest Christen, pasteur au Petit-Saconnex : *Un chrétien de chez nous*. Le soir, M. André Bonnard, professeur à la Faculté des Lettres, Lausanne : *Une page de l'art grec*, avec projections.

Mercredi 3 août : M. André Bonnard, professeur : *La tragédie d'Antigone*.

M. H. Jeanrenaud, professeur, Av. du Léman 20, Lausanne, enverra, sur demande, des programmes détaillés. S'adresser à lui aussi pour l'inscription.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise. La 3^e livraison (mai-juin 1938) est tout entière consacrée à F.-C. de La Harpe. Elle contient des articles de L. Mogeon, de Ch. Gilliard, de H. Perrochon et de Eug. Mottaz.

On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S. A., rue de Genève, Lausanne, 8 fr. par an.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉDUCATION MUSICALE, TRAIT D'UNION ENTRE LES PEUPLES

A propos du Congrès de Prague, 1936.

En jetant un coup d'œil sur ce qui se passe ailleurs, il semble bien qu'au lendemain de la grande guerre, se soit ouverte une ère nouvelle dans le domaine de l'éducation musicale, et cela dans presque tous les pays. Les écoles populaires de musique, pour les ouvriers et pour les paysans ; les cours de musique pour les profanes ; les chœurs d'enfants bénéficient de plus en plus de la faveur générale ; c'est ce qui fait que la nécessité de soumettre à une observation permanente l'activité touchant l'éducation musicale dans tous les Etats civilisés, de même que le désir de créer un centre spécial auquel serait confiée cette tâche ont été envisagés par la « Société d'éducation musicale », fondée à Prague en 1936. De là aussi, l'idée d'organiser dans cette ville, en avril 1936, le *premier Congrès international d'éducation musicale*.

Un fort beau volume vient de paraître où se trouvent réunis les discours et les rapports qui furent prononcés ou présentés à ce congrès. Ecrits pour la plupart en français, — parce que traduits — ces discours et ces rapports constituent une documentation très riche d'où se dégagent maints enseignements et maintes suggestions. Nous sommes désormais renseignés sur l'état actuel de l'éducation musicale, non seulement dans les pays qui étaient représentés à ce congrès, mais aussi sur d'autres Etats qui n'y prirent point une part active.

Nous allons donc essayer de dégager de ce volume quelques idées générales, principalement en ce qui concerne l'enseignement de la musique dans les écoles primaires et dans le peuple.

Une première remarque tout d'abord : c'est qu'au congrès de Prague, la Suisse était représentée officiellement par MM. Carl Vogler de Zurich et Samuel Huber de Bâle ; et, tandis que l'éminent pédagogue qu'est Jaques-Dalcroze y donnait un « cours d'information » sur sa méthode, de son côté, Samuel Fisch de Stein am Rhein, faisait, avec le concours d'un chœur d'enfants, un exposé sur la musique populaire en Suisse allemande.

Autre constatation : « La présence à ce congrès de près de 700 participants représentant plus de 20 nations de l'Europe et de l'Amérique montre bien que cette entreprise correspondait à un besoin général et que la nécessité d'arriver, par une discussion commune, à une compréhension plus profonde des idéals nouveaux que comporte l'éducation musicale populaire, se justifiait pleinement ». C'est encore ce que fait remarquer l'auteur de la préface du volume en question

et dont le titre, à lui seul, « L'éducation musicale, trait d'union entre les peuples » montre bien l'état d'esprit dans lequel s'étaient placés les congressistes.

Nous avons groupé sous plusieurs titres les idées émises, les faits principaux, les caractères dominants sur lesquels un accord de principe semble s'être établi.

1. *Substitution de l'expression « enseignement de la musique » à celle d'« enseignement du chant ».*

L'imprécision de ce dernier terme, — son inexactitude même — a été signalée par plusieurs rapporteurs qui ont trouvé dans la désignation : « enseignement de la musique » une formule qui donne à cet objet une signification très étendue, le mot « musique » englobant des disciplines nombreuses, comme on le sait.

2. *De l'importance attribuée au chant populaire.*

De toute évidence, on peut considérer le chant populaire comme le moyen le plus puissant de culture musicale ; aussi bien, ne s'étonne-t-on pas de constater la parfaite concordance des rapports sur cet objet. Car enfin, nous dit Joan Llongueras (Espagne) « le chant populaire cherche l'école ; sa première victoire doit être celle de se faire aimer des enfants » ; inversement, ajoute-t-il, « la première victoire de l'école sur la musique, c'est de lui attribuer l'importance qu'elle revêt en lui accordant la place qu'elle réclame ». Voilà bien, avec le pittoresque de l'expression, posée la question de l'importance du chant populaire, comme base de l'éducation musicale.

Mais cette éducation ne vise pas que l'école ; elle en veut à l'adolescent, au jeune homme, à l'ouvrier, au paysan, à la famille. Un tel programme d'action ne peut que donner d'heureux résultats ; ils sont d'ailleurs confirmés par des signes non équivoques d'une poussée impérieuse vers le culte de la musique, signes qui apparaissent dans presque tous les pays.

C'est peut-être bien l'exposé de Samuel Fisch qui a apporté sur l'éducation musicale dans le peuple le plus de précisions. Se basant sur une expérience de plusieurs années, son programme pourrait se résumer en ces mots : musique à l'école, musique dans la famille, musique dans le peuple, et, comme moyens : chants populaires en même temps que tout instrument d'un jeu facile propre à développer le goût musical. La conclusion : nous la trouvons chez l'un des rapporteurs de la Tchécoslovaquie — il n'y en avait pas moins de cinq — lorsqu'il nous dit en substance : « La musique est un *art collectif* ; chacun peut et doit y participer selon sa condition particulière, soit d'une manière *active*, soit d'une façon *réceptive*. »

(A suivre.)

Louis HÆMMERLI

(Extrait des *Feuillets de Pédagogie musicale*.)

LE ROLE DU MAITRE ET L'AUTORITÉ SELON FR. W. FOERSTER

La vérité est toujours simple. Les âmes équilibrées, harmonisées en soi et avec autrui, la perçoivent par intuition. Mais quand nous voulons l'incorporer dans les faits, nous découvrons qu'elle est comme une lame de rasoir entre deux abîmes. C'est que toute vérité, comme le disait déjà Pythagore, tient de l'un et du multiple. En psychologie, nous disons : de la concentration et de la différenciation. Or tout mal provient d'un excès : excès de l'un ou de l'autre, excès de l'un sans l'autre.

Qu'est-ce que cela signifie ? Prenons l'exemple banal et courant de l'autorité. L'autorité est une émanation de l'Amour des hommes les uns pour les autres. Elle maintient, par le moyen du sentiment du respect et des hiérarchies de valeur nécessaires, le lien social. Elle relie en un tout coordonné des individualités multiples que leur égocentrisme et leurs impulsions instinctives pousseraient à agir chacune pour soi comme un tourbillon d'atomes.

L'autorité comporte donc une polarité normale qui peut s'exprimer par les mots : fermeté et souplesse. Mais pas au delà d'une certaine limite que l'intuition indique dans chaque cas particulier, si nous avons su maintenir vivante notre capacité d'intuition. Au delà de ces limites, c'est l'excès : excès de fermeté, autoritarisme damnable ; excès de souplesse, faiblesse conduisant au désordre, à l'anarchie ; libéralisme utopique quand il se revêt d'une idéologie, afin de se justifier. Justifier en raison — en soi-disante raison — nos particularités de caractère, voire même nos lacunes : danger toujours présent.

Fr. W. Fœrster est un des penseurs qui a le plus approfondi ce concept d'autorité. Dans le livre que lui a consacré M. Albert Ehm¹ il faut lire attentivement (p. 188 à 206) les considérations portant sur ce problème vieux comme le monde et qui durera autant que lui : comment concilier la liberté et l'autorité. dans la vie scolaire ? Le chapitre intitulé « Le Principe de l'Autorité » est d'ailleurs suivi d'un autre qui a pour titre « Le Principe de la liberté » (pp. 206 à 221). Psychologue, Fœrster [creuse le problème très profondément ; éducateur, il en cherche la solution intensément. Les cas concrets qu'il cite, les conseils qu'il donne méritent un examen sérieux.

Dans son analyse psychologique, il remonte de la constatation des excès à l'unité du principe qui est à la base du problème. Il suit

¹ Albert Ehm, F. W. Fœrster, sa pédagogie morale, vol. de 350 p. 16 × 24, en souscription aux Editions de la Forge, Lausanne, chèque postal II. 6129, pour le prix de 3 fr. 50. Voir notre premier article dans l'*Educateur*, N° 24, du 18 juin.

en somme la marche inverse de l'exposé par lequel débute cet article. Dangers de l'excès d'autorité — pente facile des caractères entiers et peu intuitifs ; — dangers du libertarisme inintelligent, celui du « maître-camarade », dans la mauvaise acception du terme ; — difficultés d'unir en soi cette fermeté et cette souplesse dont nous parlions. Importance, pour son maintien, de l'intuition vivante. Conditions nécessaires pour que l'intuition demeure vivante et que, avec l'âge, loin de s'ankyloser, l'âme s'affine au contraire toujours plus : santé et équilibre nerveux du maître, culture affective, intellectuelle, morale, poussée aussi loin qu'il est possible. Au faite, Fœrster rencontre, ici comme partout, l'esprit du Christ, l'esprit d'Amour. Le mal, dit-il, c'est quand « l'esprit de César règne au-dessus de l'esprit du Christ ». (191.)

En somme, il s'agit, pour le maître d'abord, puis pour l'enfant à qui il a affaire, d'une libération intérieure : ceci et rien d'autre. Libération à l'égard des « liens de la matière » — Fœrster, s'opposant sur ce point à J.-J. Rousseau, emploie le terme de « nature » : — instincts, impulsions dérégées. L'enfant non « centré » a besoin d'un adulte — père, mère ou instituteur, — qui lui apprenne à se centrer, à écouter la voix de sa conscience. Et ceci exige et implique l'obéissance. L'obéissance est ainsi conçue, « l'école de la libération intérieure, qu'on ne peut remplacer ». (190.)

Mais gare aux erreurs de jugement : l'autorité non comprise est sentie comme coercition ! Et Fœrster n'en veut pas. Elle suscite rébellion chez les uns, hypocrisie et mensonge chez d'autres, soumission aveugle chez la plupart, avec sa conséquence : manque de développement de l'esprit critique sain. On s'habitue à se reposer sur autrui, au lieu de prendre ses décisions consciemment et, plus tard, librement. C'est à la formation de l'esprit critique sain, préparation à toutes les décisions saines, prises librement, de demain et de la vie entière, que doit viser l'éducateur. N'atteindre que les symptômes superficiels : l'obéissance actuelle et passive, c'est méconnaître la source profonde : obéir à ma raison éclairée par la Raison divine : la conscience. La raison — et le raisonnement — du maître ne sont là qu'« en attendant » ; l'esprit de l'enfant, une fois mûr, s'en détachera. Il doit s'en détacher. Il doit apprendre à passer de l'obéissance au maître à l'obéissance à sa conscience, c'est-à-dire à Dieu. Il n'y a pas d'autre voie.

Fœrster semble parler tantôt en faveur de la raison et de la formation de l'esprit critique, tantôt contre elle, quand il veut la voir céder à l'autorité (288). Il y a là un malentendu. Soumise à la « dictature des instincts » (118) de l'« individu » mal centré, égoïste, la raison doit apprendre à se soumettre à une autorité éclairée et droite ; soumise au contraire à la loi de la « personne » — à Dieu

dans l'homme, — elle domine toute autorité et n'a que faire d'une limitation. Ce sont là le début et le terme.

En un mot, « avoir du caractère, c'est concentrer et renforcer son énergie volontaire, c'est l'affranchir des influences extérieures... C'est triompher de toutes les formes de la lâcheté et de la mollesse. Le caractère réunit en un faisceau vivant les énergies éparses de l'homme et met de l'ordre et de l'équilibre dans la vie ; c'est pourquoi il lui faut l'ardent pouvoir de concentration de l'idéal religieux. » (156.)

Tout, à l'école, doit y viser : l'enseignement, directement et indirectement, et la vie morale. Fœrster emprunte à Kerschensteiner sa conception de la communauté scolaire — vie en commun et non pas nécessairement *self-government* —. L'un et l'autre se rapprochent, en cela, de John Dewey, pour qui « les traits caractéristiques du caractère sont la force d'exécution, le courage, la ténacité, le bon sens, la finesse et la sensibilité ». (288.)

Donc si l'autorité use de ce moyen : l'obéissance, celle-ci ne doit pas demeurer aux yeux de l'enfant un but en soi : « J'ai obéi, je n'ai pas compris pourquoi, mais je suis quitte. Un point, c'est tout. » Non. Elle doit acheminer l'enfant à découvrir sa conscience, à se centrer.

Nous trouvons ici de nouveau ce problème de l'ascétisme, dont on a fait grief à Fœrster, comme si l'ascétisme était inhumain, bon pour des anachorètes à barbe blanche et non pour des petits lutins aux joues roses. C'est mal entendre le sens que donne à ce mot le pédagogue allemand. « L'ascétisme, lisons-nous ici (163), n'est pas une négation et une extermination de la nature, mais uniquement un exercice pour nous vaincre nous-mêmes. » Mais il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs. Il faut tout d'abord que le sujet — je parle de l'enfant et non du maître — voie le but à atteindre : possession de soi ; qu'il veuille l'atteindre ; et, en dernier lieu, qu'il reconnaisse qu'un certain ascétisme (disons : certaines privations volontaires de plaisirs qui éparpilleraient les énergies) constitue un moyen pour ce but.

Ici encore, éviter les excès, « éviter que les privations que l'on s'impose menacent le côté élémentaire et naturel de la nature,... car le but de tous les exercices ascétiques n'est pas d'échapper à la nature, mais de la dominer et de la rendre enviable » (165). — « Il est indubitable que la foi superstitieuse en la puissance irrésistible des tendances naturelles ne peut être vaincue que par l'exemple de la maîtrise radicale. C'est seulement par la représentation purifiée de ce que l'homme peut, que la lumière et la force nous sont données pour garder, même dans les circonstances de ce monde, la fidélité à notre moi spirituel. » (164.)

L'exemple. Fœrster parle ici de la vie des saints et des héros. Il parle aussi du maître. Car c'est ici que culmine le rôle du maître. Il ne faut pas, dit Fœrster, prier seulement : « Seigneur, rends-le meilleur ». L'éducateur doit surtout s'écrier : « Seigneur, rends-moi meilleur ». Sans quoi « toutes les techniques pédagogiques ne serviront à rien ». (185.) Dans sa conclusion, M. Albert Ehm écrit très justement : « Guidé par son observation impartiale de la vie et par ses expériences personnelles, Fœrster a raison de dénoncer l'erreur qui consiste à croire que des règlements, des méthodes et des procédés pédagogiques constituent la chose principale en matière d'éducation. Ni le matériel didactique, ni les livres perfectionnés n'éduquent la jeunesse, mais des hommes dévoués qui croient profondément à la puissance de l'éducation et laissent agir leur force morale sur ceux qui leur sont confiés. L'éducateur a une véritable mission à remplir : la chose capitale n'est pas ce qu'il dit et ce qu'il enseigne, mais bien ce qu'il est lui-même. » (292.)

Mais si Fœrster « exige du pédagogue le don d'observation, l'intuition, une expérience riche de la vie, des relations suivies avec la jeunesse, une vie intérieure intense et une connaissance pénétrante de soi-même » (289), exigeons, nous, du législateur, que soient écartés de lui tout surmenage, tout ce qui pourrait tuer ou simplement diminuer sa vitalité spirituelle. L'avenir de l'enfance, l'avenir du pays en dépendent.

Fœrster ne l'oublie pas. Il réclame de l'Etat (230) des Ecoles normales d'où soit banni l'excès d'intellectualisme ; des écoles écartant le surmenage, les soucis pécuniaires, les travaux accessoires épuisants du maître, et écartant de l'enfant des programmes comportant trop de détails superflus. Car si l'essentiel pour le maître est de pouvoir « donner à l'esprit une inspiration », il convient que l'instituteur connaisse « loisirs, fraîcheur spirituelle et recueillement » qui lui permettront d'être et de rester à la hauteur de sa tâche.

Ad. F.

NIVEAU INTELLECTUEL DES ÉLÈVES DES CLASSES RURALES

Sur la demande de plusieurs collègues de la campagne, je me décide à généraliser une étude sur le niveau intellectuel des élèves faite dans quelques classes rurales et qui avait abouti à des conclusions énoncées dans un article de *l'Éducateur* du 8 mai 1937 (N° 18). La conclusion la plus significative à laquelle j'avais abouti était celle-ci : *la caractéristique intellectuelle des élèves examinés est la lenteur.*

Si ce résultat obtenu dans quelques cas particuliers peut, à première vue, paraître évident, il demande néanmoins confirmation. Il s'agirait, en effet, d'atteindre à un résultat analogue dans d'autres régions de la campagne pour avoir le droit d'admettre sa généralité.

La seule manière possible de pratiquer est l'application d'un test collectif qui ait fait ses preuves et soit d'un emploi tel, que tout instituteur, sans expérience du maniement des tests, puisse aisément l'appliquer à sa classe. Le seul qui réponde à ces conditions d'efficacité et de simplicité est le *test collectif d'intelligence de Ballard*, inspecteur scolaire de Londres. Sa version française a été adoptée à Bruxelles par le Département de l'Instruction primaire pour des essais dans les différents milieux sociaux et régions de la Belgique. L'enquête a porté sur 304 classes, soit 7201 élèves de 8 à 15 ans et s'est montrée utile « pour apprécier dans l'ensemble une classe, une école ou des écoles d'une région »¹.

Ce test a été étalonné à Genève, à l'école du Mail, en mai 1929, sur 222 élèves de 7 à 11 ans. Mais ce nombre est trop faible pour qu'on puisse prendre les normes obtenues comme base de comparaison certaine. Les résultats seraient meilleurs qu'en Belgique, d'après ces premières données.

C'est pour cette raison qu'il y aurait un intérêt indiscutable à répéter cette expérience en plus grand, en différents points du canton.

L'Éducateur imprimera les cent questions du test de Ballard, dont l'application à des élèves, je le répète, ne demande aucune connaissance spéciale. Les instituteurs de la ville et de la campagne que cela intéressera pourront l'expérimenter dans leur classe et me communiquer leurs feuilles d'épreuves, en tenant compte des instructions ci-après. Avec tous les résultats obtenus, nous établirons le tableau des normes, pour chaque âge, en déciles. Il sera alors intéressant de rapprocher les chiffres moyens de la campagne de ceux de la ville. Pour que chacun puisse comparer à la moyenne le niveau de ses élèves, le tableau sera publié dans *L'Éducateur*.

Comme ce test ne fait que rarement appel à des connaissances scolaires et met en jeu surtout les facultés de jugement, d'analyse et de bon sens, par des questions amusantes et variées, l'on peut être sûr que les renseignements fournis donneront une idée significative de leur intelligence globale. Résultat déjà intéressant pour celui dont le contact permanent avec l'enfant, « cet inconnu » souriant, n'a pas émoussé la curiosité.

Instructions.

Les enfants n'ont devant eux qu'une feuille lignée (25 lignes) préparée ainsi :

Nom et prénom (initiales suffisent).

Date de naissance (mois et année).

Date et durée de l'épreuve.

Ecole de . (Milieu : aisé, populaire.)

Diviser la page en 3 colonnes et numéroter de 1 à 100.

¹ Voir *Decroly et Buys*, La pratique des tests mentaux, p. 278 à 291.

Chaque question doit être lue deux fois par le maître, sauf celles qui se rapportent aux chiffres et aux lettres à retenir, — lus sur le même ton.

Les mots soulignés entre parenthèses doivent être écrits au tableau l'un en dessous de l'autre, mais les nombres fournis aux questions 46, 47, 52 seront disposés comme dans le texte. Ces mots et ces nombres, une fois les explications données, doivent rester visibles au tableau le temps indiqué en secondes après les parenthèses. Pas de limite de temps pour les réponses, après chacune desquelles les élèves poseront leur plume.

Le test, nécessitant près de deux heures, pourra se faire en deux séances, le matin de préférence, avec des élèves de 7 à 15 ans.

Les indications complémentaires sont en italique dans le texte même.

Les feuilles que l'on voudra bien m'envoyer seront corrigées si possible, chaque bonne réponse valant un point, les autres valant 0, parfois $\frac{1}{2}$ point.

(A suivre.)

E. FIORINA.

LES LIVRES

Petit manuel de la Société des Nations. Huitième édition révisée et complétée, 352 pages, illustré, 1 fr. suisse.

Ce petit livre très condensé, qui en est aujourd'hui à sa huitième édition, est devenu l'un des ouvrages indispensables auquel on se réfère et que l'on consulte le plus fréquemment. Il est d'un emploi constant dans toutes les parties du monde parmi les hommes d'Etat et les fonctionnaires, les journalistes, les membres de l'enseignement et les personnes qui s'occupent de questions internationales. Sous ce format restreint se trouvent exposés tous les faits essentiels concernant la Société des Nations.

Cet ouvrage offre l'avantage d'être constamment à jour. Une de ses caractéristiques est d'être concis et de permettre au lecteur de trouver avec facilité tout ce qu'il cherche.

Des renseignements précis sont donnés sur les Etats membres de la Société des Nations, la constitution et l'organisation des organes principaux et subsidiaires de la Société des Nations, avec des chapitres sur l'Organisation internationale du Travail et la Cour permanente de Justice internationale.

Plusieurs chapitres traitent des activités politiques et techniques de la Société des Nations dans de nombreux domaines de la vie internationale. Certains sont consacrés à des activités qui s'exercent en liaison avec la Société des Nations, notamment celle concernant les réfugiés. Une partie de ce volume se rapporte aux relations avec le monde extérieur.

Le « Petit manuel » est complété par plusieurs annexes, des plans utiles et des textes.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Pléiades sur Vevey 1400 mètres

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C. E. V. à Vevey. Téléphone 52.922. Buffet-Restaurant au sommet.

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. S'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle, téléphone 85, ou à la Société de Développement de la Gruyère, à Bulle.

LAC RETAUD S. DIABLERETS (Alt. 1705) Tél. 43

à 25 minutes du COL DU PILLON

Vin d'Aigle — Restauration — Pension — Thé, café, chocolat — Articles souvenirs — Course idéale pour écoles — Rendez-vous pour tous promeneurs — Chambres — Ouverture au début de juin. Avant, s'adresser au propriétaire : F. MAISON, « La Chapelle », Aigle. — Route pour Autos.

Visitez le BOUVERET - Chalet des Crêtes

Vue superbe sur le lac, grand jardin ombragé, grande salle, véranda fermée. Cuisine et cave 1^{er} choix. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. Tél. 69128

VACANCES! BONNES PENSIONS

Pension du Muveran Les Posses sous Gryon

au cœur des Alpes vaudoises. Vue magnifique. Bonne cuisine et belle chambre.
Fr. 5.50 par jour.

LA PRAZ (Vaud)

Pension recommandée — Vue — Forêts — Vergers — Prix modérés
Mme BARDET, propr.

LALLY, Les Pléiades HOTEL-PENSION "LES SAPINS"

Pension Fr. 6.-, 7.- par jour

Alt. 1300 - Tél. Blonay 53.495
Cuisine soignée — A. Haller

Des idées pour vos lectures de vacances**NOUVEAUTÉS**

		Fr.
AUBRY, O.	Le second empire	3.90
BAINVILLE, J.	L'Angleterre et l'empire britannique	3.90
BARING, M.	La clef des champs	3.90
BENOÎT, P.	Bethsabée	2.85
BORDEAUX, H.	L'affaire de la rue Lepic	2.85
BURNAND, R.	Promenades égyptiennes	4.50
CAHUET, A.	La femme aux images	2.60
CHACK, P.	Traversées épiques	2.85
CHABLE, J.-E.	La rose des vents	3.—
CHARDONNE, J.	Le bonheur de Barbezieux	2.85
CHATEAUBRIANT, A. DE.	Les pas ont chanté	2.85
CHENEVIÈRE, J.	Valet, dames, roi	2.85
CLERC, Ch.	Portrait de Philippe Bridel	5.—
CROISSET, F. DE.	La côte de jade	2.85
CURIE, Eve.	Madame Curie	3.90
DAUDET, L.	La vie orageuse de Clemenceau	2.85
FÖLDES, J.	Je me marie	2.85
GIRAUDOUX, J.	Les cinq tentations de La Fontaine	2.85
KIPLING, R.	Souvenirs	2.60
LAGERLÖF, S.	Légendes du Christ	3.45
LA VARENDE.	Le Centaure de Dieu	2.85
MANGANEL, E.	Une île, Majorque	3.50
MAUCLAIR, C.	L'Égypte millénaire et vivante	2.85
MAUGHAM, S.	Le magicien	2.85
MAURIAC, F.	Asmodée — Plongées	2.85
MAYBAN, C.	Dame en noir	2.85
ORNANO, Comte d'.	Marie Walewska	3.15
OULIÉ, M.	Jean Charcot	3.30
SCHUSCHNIGG, K. VON.	Autriche, ma patrie	3.15
SILVE, C.	Un jardin vers l'Est	2.85
VERCEL, R.	Croisière blanche	2.85
WAGNIÈRE, G.	La Suisse et la grande guerre	4.50
ZWEIG, S.	Magellan	4.70

et les romans nouvellement parus de Alanic — Ardel — Armandy — V. Baum — de la Brète — Delly — du Veuzit — Dyvonne — J. London — Magali — C. Merrel — Y. Prost — Trilby, etc.

NOUVEAUTÉS DES COLLECTIONS PAYOT - PARIS

BALLESTER, R.	Histoire d'Espagne	4.70
BERG, B.	Le tigre et l'homme (24 photos)	5.—
BRIDGES, T. C.	Les réserves de bêtes sauvages (16 photos)	5.—
CHKLOWSKI, J.	Le voyage de Marco Polo (12 gravures)	4.25
GROMIER, E.	La vie des animaux sauvages de l'Oubangui-Chari (22 photos)	5.50
INGSTAD, H.	Mes chasses dans l'Extrême Nord canadien (8 gravures)	4.25
KEY, C. E.	Les explorations du XX ^e siècle (15 cartes)	5.—
MARAIS, E.	Mœurs et coutumes des termites	3.75
MITCHELL-HEDGES, F. A.	Mes combats avec les monstres marins (8 grav.)	5.—
NORMAN, J. et FRASER, F.	Poissons géants, baleines et dauphins (124 dessins)	8.75

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

L'ÉCOLE LEMANIA

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PREPARE
à tous les examens

Tableaux noirs Kaiser, de Zoug, en bois croisé

Fabrication et vente des systèmes de tableaux noirs les plus modernes. Surface utile maximale. Exécution soignée du lignage. Réparation des vieux tableaux, ainsi que des endommagés. — Demandez offres et catalogue illustré.

Jos. Kaiser, Wandtafel-Fabrikation

Téléphone 40.196

ZOUG

L'ALLEMAND

garanti en 2 mois, l'italien en 1, à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pr tous. Prép. exam. emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

A remettre **Institution de vieille date prospère**

d'un grand rapport assuré. Affaire de 1er ordre, importante. Prix de remise en rapport avec bénéfice à réaliser. Personnes très sérieuses, consciencieuses et décidées trouveront situation de tout repos. Ecrire sous chiffre **M 22350 B** à Publicitas, Genève.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE **But de courses pour sociétés et écoles**

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. S'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle, téléphone 85, ou à la Société de Développement de la Gruyère, à Bulle.

VACANCES! BONNES PENSIONS

LALLY, Les Pléiades

7 Pension Fr. 6.-, 7.- par jour

**HOTEL-PENSION
"LES SAPINS"**

Alt. 1300 - Tél. Blonay 53.495
Cuisine soignée — A. Haller

Pension du Muveran Les Posses sous Gryon

au cœur des Alpes vaudoises. Vue magnifique. Bonne cuisine et belle chambre.
Fr. 5.50 par jour.